



## Bien immobilier et séparation.

Par **vaIM**, le **23/08/2011 à 18:44**

Bonjour,  
séparée depuis 2 ans, mon ex-conjoint est resté dans le pavillon que nous avons acheté en 2001. Nous n'avons jamais fait de démarche administrative et j'aimerais régulariser la situation. En sachant, qu'il n'a pas voulu vendre lors de la séparation et qu'il n'aura pas les moyens financiers de me racheter ma part. J'aimerais rester propriétaire de mes 50 %. J'aimerais connaître les possibilités s'offrant à moi ?  
Merci beaucoup

Par **cocotte1003**, le **23/08/2011 à 19:28**

Bonjour, si vous êtes considérée sur l'acte d'achat comme propriétaire à 50 % et que votre ex ne veut pas racheter votre part, vous êtes en droit de réclamer une indemnité d'occupation puisqu'il y vit. Cette dernière se calcule en fonction du prix locatif de la maison. Si vous ne souhaitez pas vendre, vous restez propriétaire à moins d'une vente judiciaire si l'un de vous a des dettes ou que l'un des 2 veut sa part et que vous ne trouvez pas d'accord amiable,  
cordialement